

## Dossier : L'O.C.M Vitivinicole

Née en 1962, l'organisation commune du marché du vin est sans doute l'O.C.M la plus complète et la plus complexe de la politique agricole commune. L'O.C.M actuelle est en place depuis mai 1999. On peut dire qu'elle n'a pas réussi à adapter la viticulture européenne au marché et à la concurrence internationale. On est face à une crise et une réforme s'impose, ce que personne ne conteste. Là où les divergences apparaissent c'est sur les mesures proposées par la commission européenne. Quelles sont-elles ? Quelles sont les positions des viticulteurs, des élus, du gouvernement ?

Dossier réalisé par : Marc OLIVIER

### Les propositions de la Commission Européenne

La Commission a lancé des propositions les plus tranchées possibles dès le mois de Juillet 2006. Elle alimente ainsi le débat sachant qu'il lui faudra faire marche arrière sur bien des points. Mais elle sait aussi qu'en opposant certains pays ou producteurs de certains vins à d'autres, elle a la possibilité de faire passer certaines de ses propositions, même édulcorées alors que d'autres seront purement et simplement refusées.

**Sur les causes :** Pour la Commission Européenne, la surproduction de vin est due principalement à la baisse de la consommation dans l'Union européenne.

**Sur les solutions :** la Commission européenne propose de réduire la production par un plan d'arrachage de 400 000 ha pour un coût de 2,4 milliards d'euros sur 5 ans (soit presque deux fois le budget annuel de l'OCM). En parallèle, elle prône la libéralisation des droits de plantation, soit immédiatement, soit à partir de 2013.

- La Commission veut supprimer les aides accordées à la distillation.
- La Commission propose une large ouverture des pratiques œnologiques.
- La Commission propose de mettre fin à l'interdiction existante de vinifier les moûts importés et de mélanger les vins communautaires avec des vins non communautaires.
- La Commission souhaite autoriser la mention du cépage et de l'année de récolte sur les étiquettes des vins de table, mais aussi de lever la protection accordée aux formes de bouteilles (ex : Alsace).
- La Commission propose de remanier profondément le cadre réglementaire pour les vins à Indication géographique (IG) et d'instaurer deux catégories : la catégorie des vins sans IG et celle des vins avec IG.

- La Commission entend faire de la promotion l'une de ses priorités, mais elle est totalement silencieuse sur les financements qu'elle entend y consacrer.

### **Sur l'arrachage**

Alors que la Commission européenne propose l'arrachage de 400 000 hectares de vignes en Europe du Sud, les chiffres fournis le 16 novembre à Paris par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) sur la récolte mondiale de vin lui donne tort. En effet la récolte serait en 2006 de l'ordre de 280 millions d'hectolitres. La consommation pourrait tourner autour de 240 millions d'hectolitres. L'excédent brut serait donc d'environ 40 millions d'hectolitres. Mais 32 à 33 millions d'hectolitres sont déjà orientés chaque année vers les produits distillés. La surproduction serait donc d'environ 10 millions d'hectolitres (18 % de la production française). Or les arrachages voulus par la Commission en Europe correspondent à 50 % de la superficie du vignoble français.

### **Le Calendrier**

Le projet d'OCM vitivinicole sera présenté au mois de février prochain à la Commission et le projet législatif définitif pourrait être présenté en octobre 2007, sous présidence portugaise. D'ici là les discussions iront bon train pour amender, dans le bon sens nous l'espérons, ce projet.

## **LES DIFFERENTES POSITIONS**

### **1- ANEV**

*« l'ANEV condamne le projet de massacre de la viticulture »*

L'ANEV quant à elle, considère que les orientations proposées par la Commission Européenne, pour la réforme de l'OCM viti-vinicole, sont sur bien des points, totalement, inacceptables. Le plan d'arrachage massif proposé à hauteur de 400 000 hectares, entraînera la disparition de milliers d'exploitation. De même, doivent être fermement refusées, la suppression des outils de gestion du marché, la réduction du budget de l'OCM – Vin, ainsi que les mesures de libéralisation des droits de plantation. L'ANEV refuse ce projet de massacre pour la viticulture française et réaffirme qu'il est impératif que le secteur vin bénéficie d'une politique vitivinicole européenne et française autrement plus positive et autrement plus ambitieuse. Elle demande que soit renforcée la compétitivité, mais aussi réaffirmée l'authenticité de nos vins par

rapport à certains vins à caractère industriel à l'origine incertaine et que nous soient données des moyens à l'export et à la promotion de nos produits. Pour l'ANEV, la Commission doit revoir sa copie en totalité et le gouvernement français se doit, quant à lui, de refuser l'inacceptable.

*Photo : Philippe Martin co-président de l'ANEV et Mme Mariann Fischer-Boel, commissaire européen chargé de l'OCM*

## **2- L'Intergroupe " Viticulture, tradition, Qualité » du parlement européen**

**«Préserver le potentiel qualitatif,»**

Astrid Lulling, présidente de l'intergroupe " Viticulture, tradition, Qualité ", composé de 100 députés européens (sur les 732) a, lors d'un voyage en Languedoc-Roussillon en octobre, donné sa vision de la viticulture européenne de demain. *"Notre mission maintenant est d'orienter les débats dans la bonne direction. L'attitude négative de la commission qui consiste à considérer qu'il y a trop de vignes n'est pas la bonne. Nous pensons qu' 'il est important de préserver le potentiel qualitatif, car il existe des marchés à conquérir. L'arrachage ne doit pas être vu comme une fin en soi, c'est un outil. Les outils de production sont adaptés, il faut maintenant se donner les moyens de la promotion et accompagner les entreprises sur le terrain de la communication.....l'Europe reste le principal opérateur de la viticulture mondiale, ce qui passe aussi par la création d'outils communautaires de commercialisation en phase avec la réalité ..... L'agriculture est garante de la qualité de vie de tous, l'argent investi dans cette filière est bien utilisé",*

Photo : Astrid Lulling

## **3- Position de la CNAOC (France) et de la FEDERDOC (Italie)**

**« La réforme de l'OCM vin ne doit pas remettre en cause le modèle des vins d'appellations d'origine contrôlées »**

Les Présidents des deux plus importantes organisations européennes de producteurs de vins d'appellation d'origine contrôlées (AOC), la CNAOC et la FEDERDOC \*, ont lancé un appel aux autres producteurs européens de vins à appellation d'origine pour s'opposer à l'industrialisation du secteur viticole. Elles ont souligné l'incohérence (arrachage de 400 000 hectares d'un côté et liberté de planter de l'autre) et le caractère défensif des propositions présentées

par la Commission européenne. Elles ont dénoncé une réforme qui mobilise les moyens et les crédits en faveur d'une politique de repli (2.4 milliards d'euros pour l'arrachage).

*« Les propositions de réforme présentées par la Commission européenne privilégient le développement d'un vin de type industriel avec la liberté de planter n'importe où, sans limite de production, avec l'ouverture très large des pratiques œnologiques y compris à celles qui sont très éloignées de la définition du vin, avec la fin de l'interdiction de vinifier des moûts importés. Si nous reconnaissons l'intérêt pour l'Union Européenne d'être présente sur tous les segments de marché et notamment celui des vins de table, nous n'accepterons pas que le modèle des vins à appellations d'origine et les garanties qu'il apporte aux consommateurs (origine, délimitation des parcelles, liste de cépages, rendements limités, liste limitative de pratiques œnologiques, contrôle etc) soit remis en cause à l'occasion de cette réforme »* a déclaré Ricardo RICCI CURBASTRO, Président de la FEDERDOC.

*« La réforme de l'OCM doit conduire à la mise en place d'une politique ambitieuse et cohérente. L'UE doit promouvoir une politique de reconquête des marchés (aujourd'hui seulement 15 millions d'euros pour la promotion) et améliorer la compétitivité de ses vins »* a souligné Christian Paly, Président de la CNAOC. La consommation mondiale du vin progresse chaque année et les perspectives sont encourageantes. L'UE doit mobiliser davantage de moyens vers la promotion, les investissements sur les outils de transformation et de commercialisation, la recherche et l'innovation. L'objectif prioritaire doit être de séduire de nouveaux consommateurs, notamment ceux des marchés en développement.

*\* Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à Appellation d'Origine Contrôlée et Confederazione nazionale dei consorzi volontari per la tutela delle denominazione di origine*

**POUR LA COMMISSION EUROPÉENNE, la surproduction de vin est due principalement à la baisse de la consommation dans l'Union européenne.**

Cette analyse est réductrice car la Commission ne prend pas en compte les données relatives à la consommation mondiale. Celle-ci est en croissance et devrait augmenter de 9 à 10 millions d'hectolitres (Mhl) d'ici 2010 (source OIV). Un des problèmes essentiels est la dégradation du solde du commerce extérieur, avec une très faible progression des exportations et une augmentation importante des importations.

**La Commission européenne propose de réduire la production par un plan d'arrachage de 400 000 ha pour un coût de 2,4 milliards d'euros**

**sur 5 ans (soit presque deux fois le budget annuel de l'OCM). En parallèle, elle prône la libéralisation des droits de plantation, soit immédiatement, soit à partir de 2013.**

En pratique, l'OIV constate que le vignoble mondial est en augmentation depuis l'an 2000. Au même moment, le vignoble de l'UE-25, lui, a baissé de 150 000 ha entre 2000 et 2005, sans que cela ait permis de gérer la surproduction. L'arrachage pose des problèmes en termes de gestion de la compétitivité. La vigne se plante en effet pour trente ans et n'est souvent exploitable que trois ans après la plantation. L'arrachage peut donc conduire à limiter fortement l'offre communautaire dans le cadre d'un marché mondial en croissance.

La libéralisation des plantations présente un risque de déstabilisation de l'économie de nombreuses régions viticoles. Elle pourrait entraîner, une délocalisation du vignoble vers les plaines et un abandon de la culture de la vigne sur les coteaux, la perte d'emplois, la dégradation de la qualité, des risques de surproduction...

**La Commission veut supprimer les aides accordées à la distillation.**

Le secteur vin est très spécifique. Il présente notamment une forte variabilité en termes de quantités produites chaque année: 161 Mhl en 2003; 184,6 Mhl en 2004; 163,8 Mhl en 2005 (source OIV). Il convient donc de maintenir un outil de gestion de crises à travers une distillation obligatoire. La distillation des sous-produits de la vigne (lies de vin et marcs de raisin) doit être maintenue. Elle joue un rôle important en matière de protection de l'environnement et de qualité des vins, en évitant notamment le sur pressurage des raisins.

**La Commission propose une large ouverture des pratiques œnologiques.**

Il n'y a pas d'accord au niveau international sur une liste commune de pratiques œnologiques. L'ouverture trop large de ces pratiques (ajout d'eau, aromatisation...) peut entraîner une dénaturation du vin et notamment remettre en cause l'authenticité des AOC.

**La Commission propose de mettre fin à l'interdiction existante de vinifier les moûts importés et de mélanger les vins communautaires avec des vins non communautaires.**

Cette interdiction a permis de contrôler l'origine des moûts et d'éviter une déstabilisation plus importante du marché. La fin de cette interdiction ne permettrait pas d'assainir le secteur au moment où la Commission propose d'arracher les vignes pour gérer la surproduction.

**La Commission souhaite autoriser la mention du cépage et de l'année de récolte sur les étiquettes des vins de table, mais aussi de lever la protection accordée aux formes de bouteilles (ex : Alsace).**

Les consommateurs bénéficient, grâce à l'étiquetage mais aussi du fait de la forme des bouteilles, d'informations utiles sur les vins. Les étiquettes doivent pouvoir apporter plus d'information mais également permettre aux consommateurs de faire la différence entre les vins qui respectent des contraintes spécifiques (vins à Indication géographique par exemple) et les vins de table qui, eux, seront totalement libéralisés.

**La Commission propose de remanier profondément le cadre réglementaire pour les vins à Indication géographique (IG) et d'instaurer deux catégories : la catégorie des vins sans IG et celle des vins avec IG.**

Les vins à IG ont un capital image fort et constituent l'atout de la viticulture européenne sur le marché mondial. Ils ont une problématique différente de celle des vins de table, c'est pourquoi il faut maintenir pour ces vins un cadre et des règles spécifiques.

**La Commission entend faire de la promotion l'une de ses priorités, mais elle est totalement silencieuse sur les financements qu'elle entend y consacrer.** L'ensemble de la filière vitivinicole s'accorde sur l'urgence de mettre en place une vraie politique de conquête des marchés par le versement de crédits à la promotion et d'aides à la commercialisation.

## **LES PROPOSITIONS DES A.O.C FRANÇAISES ET ITALIENNES**

CONSOLIDER les valeurs sûres, à savoir les vins avec Indication géographique pour maintenir la qualité, la diversité et la typicité des vins européens.

FAVORISER un approfondissement de la qualité des produits.

LAISSER AUX ÉTATS MEMBRES de l'UE et notamment aux filières régionales, la responsabilité de gérer l'offre et la régulation du marché.

PROMOUVOIR le modèle de vins à Indication géographique (AOC, Vins de pays), maintenir une différenciation par l'étiquetage entre les vins avec ou sans Indication géographique.

REDÉPLOYER et mobiliser les moyens au profit d'une politique de reconquête des marchés.

RENFORCER la protection des indications géographiques européennes de niveau international.

4- PRISE DE POSITION DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE BORDEAUX

La récente visite du commissaire européen à l'agriculture à Bordeaux, Mme Fisher-Boel, a été l'occasion pour la filière bordelaise du secteur viticole, c'est-à-dire pour les représentants des syndicats d'AOC et de négociants de la Gironde d'engager un dialogue constructif sur le projet de réforme de la future OCM viticole.

Ce projet audacieux, qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2007, se négocie dans un contexte français caractérisé, ces derniers mois, par une frénésie de réformes institutionnelles où l'innovation réelle et utile côtoie parfois l'improvisation.

- Innovation réelle quand il s'agit de transformer les syndicats d'appellation en organismes de gestion, encore qu'il convienne de savoir comment s'exercera le pouvoir au sein de ces organismes; innovation quand il s'agit d'appeler à des regroupements régionaux par bassin; innovation plus relative quand il s'agit de mettre en place des procédures d'agrément sélectives, ou de s'assurer du respect des conditions de production. En effet, la sélection accrue et le respect des décrets d'appellation ne font que répondre tardivement aux nécessités d'un marché.

- Improvisation quand il s'agit d'alimenter la chronique viticole française en faux débats théologiques qui ont toujours constitué un atout pour nos concurrents à l'affût. De ce point de vue, les discours sur l'utilisation de copeaux ou sur la segmentation de l'offre passionnent encore et toujours les archéologues de la filière, mais beaucoup moins les opérateurs présents sur tous les marchés du monde.

Les viticulteurs et négociants qui s'obstinent, contre vents et marées, à maintenir à un haut niveau d'excédent ce poste de la balance commerciale française, ne peuvent que regretter ces pertes de temps inutiles. A la veille d'échéances électorales majeures pour notre pays, regardons enfin la réalité en face.

Tout d'abord, la meilleure façon de garantir la pérennité de la viticulture française, c'est à dire de maintenir concrètement en activité un maximum de viticulteurs, consiste à leur accorder les mêmes droits que leurs concurrents, notamment au regard des pratiques œnologiques internationales. Il suffit pour cela d'appliquer les règlements communautaires, ni plus, ni moins.

Avoir les mêmes droits que ses concurrents relève du bon sens dans un marché mondialisé. Avoir des droits, n'implique pas de les utiliser : les AOC et la plupart des entreprises pratiquent avec succès, et depuis longtemps, des stratégies de positionnement différencié. Donnons-leur la possibilité réglementaire d'en décider librement et non par le biais de cénacles parisiens largement déconsidérés.

Personne n'est dupe du fait que, la segmentation de l'offre, sert de paravent à la protection illusoire de quelques rentes de situation. Une

utilisation de la réglementation offre quelques avantages concurrentiels aux uns pour mieux les refuser aux autres. Notre compétitivité viticole globale y trouvera-t-elle réellement son compte ?

Le second enjeu est de privilégier une véritable décentralisation de la gestion des filières en relation avec leurs collectivités territoriales régionales. Or, nous assistons, avec la création des comités de bassin et des organismes tutélaires du type CNVF et Viniflor, à une évidente opération de déconcentration administrative. Elle ne vise qu'à accroître la mainmise de l'appareil d'état et à renforcer le syndicalisme agricole au détriment du syndicalisme d'AOC. Subsidiairement, cette opération vise aussi à s'assurer le contrôle des ressources financières des filières dans le domaine de la recherche et sans doute de la promotion. Au prétexte de coordination et de cohérence, il s'agit ni plus ni moins que d'aller prélever une nouvelle dîme dans les régions pour quelques structures nationales déficitaires.

La question se pose donc de savoir si en ce début de XXIème siècle, les opérateurs français trouveront leur oxygène dans un cadre hexagonal, déconcentré certes, mais en réalité toujours plus centralisé et réglementé. En quelques mois, un système viticole déjà passablement complexe s'est enrichi de nouvelles structures régionales et nationales, sans disparition d'aucune autre, sans clarification de leurs missions et de leurs pouvoirs réels. Ce mille-feuille passablement indigeste fleure bon le colbertisme d'antan. Les filières viticoles françaises risquent de regarder l'avenir, les yeux dans le rétroviseur.

Pour compléter le tableau, le projet de réforme de l'OCM viticole est naturellement caricaturé. Les partisans de l'immobilisme se livrent à un petit jeu auquel les élus, accaparés par de multiples préoccupations, sont sensibles. Chaque mesure, sortie de son contexte est habilement décortiquée, sans que la cohérence globale du projet soit présentée au regard de préoccupations économiques et sociales et de développement de l'activité viticole mondiale.

Ainsi, entendons-nous que la Communauté veut arracher 400 000 hectares, sans préciser son caractère volontaire et les contreparties proposées : davantage de libertés et de dynamisme pour les entreprises viticoles performantes ; davantage de responsabilités aussi, en restreignant l'usage abusif, déloyal et constant de certaines formes de distillation.

Ces propositions mériteraient une attention plus soutenue, que le simple rejet ou la dénaturation ; les régions exportatrices européennes, et la notre en particulier, seraient bien inspirées de le soutenir plutôt que de se retrouver, dans un front fédéré autour du refus et fondamentalement d'accord sur rien.

Là comme ailleurs, le maintien des avantages acquis, n'offre pas la meilleure perspective de développement aux régions viticoles européennes ?



De même force est de reconnaître que la réorganisation du secteur viticole français se traduit par une étatisation de ses centres de décision, à l'inverse même de ce qui se passe dans toutes les pays viticoles européens, où les régions et les filières s'émancipent progressivement de la tutelle de l'état nation.

Il serait temps de mettre un terme à la véritable exception française : celle qui consiste à toujours aller à contre-courant.

**Allan Sichel**

Président de la fédération du négoce de Bordeaux

**Alain Vironneau**

Président du Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux

**Jacques Bertrand**

Président de la fédération des Grands vins de Bordeaux

*Photo : Faudra-t-il arracher toutes ces vignes ?*

